



RÈGLEMENT NUMÉRO 1240

décrétant un emprunt de 1 460 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 460 000\$.

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue publiquement le 21 novembre 2016 à 20 h, dans la salle du conseil municipal située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

sous la présidence de monsieur le maire Robert Milot.

Tous membres dudit conseil et en formant le quorum.

ATTENDU QUE des travaux de dans le secteur de la Station d'épuration Mont-Rolland sont nécessaires;

ATTENDU QUE le règlement 1224 décrétait un emprunt et une dépense pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle ne dispose pas actuellement des sommes requises pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer le coût des travaux ainsi que les honoraires pour la surveillance, le laboratoire et tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016 par monsieur le conseiller Roch Bédard;

LE CONSEIL MUNICIPAL décrète qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Que le conseil est autorisé à faire réaliser des travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland, incluant certaines partie de conduites d'aqueduc, de conduites d'égout pluvial ainsi que d'un poste de relèvement (pompage), et à emprunter une somme de 1 460 000 \$ pour assumer le coût des travaux, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus.

L'estimation détaillée des coûts préparée par la trésorière, madame Brigitte Forget datée du 18 novembre 2016 (Annexe A) et celle préparée par monsieur Martin Charron, ingénieur de la firme Stantec Experts-conseil ltée datée du 9 novembre 2016 (Annexe B), lesquelles sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2

Que le conseil est autorisé à dépenser une somme ne devant pas excéder le montant de 1 460 000\$ pour les fins du présent règlement, cette somme inclut tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert à l'annexe A.

Article 3

Que l'emprunt soit remboursé sur une période de 20 ans.

Article 4

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 13,50% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'aqueduc, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal, lesquels sont situés à l'intérieur du périmètre liséré en rouge apparaissant au plan joint au présent règlement sous l'annexe C, daté du 13 novembre 2016, apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 5

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 68.77% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout sanitaire municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en brun par le plan joint au présent règlement sous l'annexe D, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 3.96% de l'emprunt pour la portion visant la réfection de la conduite d'égout pluvial, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'égout pluvial municipal du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland, lesquels sont identifiés en vert par le plan joint au présent règlement sous l'annexe E, datée du 13 novembre 2016, une taxe spéciale calculée à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7

Pour pourvoir à cent pourcent (100%) des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 13.77% de l'emprunt pour la portion visant la réfection complète de la chaussée, il est imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur l'ensemble des immeubles imposables sur le territoire, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 8

Que s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 9

Que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 10

Que le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 11

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion	17 octobre 2016
Adoption	21 novembre 2016
Approbation — Personnes habiles à voter	6 décembre 2016
Approbation MAMOT	20 février 2017
Entrée en vigueur le	1 ^{er} mars 2017

Signé à Sainte-Adèle, ce 7^e jour du mois de mars de l'an 2017.

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

CERTIFICAT D'APPROBATION**RÈGLEMENT NUMÉRO 1240**

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* :

Règlement numéro 1240 décrétant un emprunt de 1 460 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 460 000 \$.

Par le conseil	21 novembre 2016
Personnes habiles à voter	6 décembre 2016
Par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	20 février 2017

(s) Robert Milot

(s) Simon Filiatreault

Robert Milot
Maire

Simon Filiatreault
Greffier et directeur des Services juridiques

"ANNEXE A"
VILLE DE SAINTE-ADÈLE

**Travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland
et réfection de la conduite d'aqueduc et d'égout pluvial**

RÈGLEMENT 1240

Coût des travaux

Coût des travaux (Annexe B) 1 248 836 \$

Frais incidents

Honoraires de surveillance	35 000 \$	
Honoraires contrôle de la qualité	10 000 \$	
Honoraires d'arpenteurs	3 000 \$	
Avis divers et permis	1 500 \$	
Taxes	66 016 \$	
Imprévus (autres que ceux inclus dans le coût des travaux)	24 648 \$	
Frais de financement	71 000 \$	211 164 \$

Coût total du projet

1 460 000 \$

Financement

Emprunt 20 ans **1 460 000 \$**


Brigitte Forget
Trésorière
Le 18 novembre 2016

VILLE DE SAINTE-ADELE
**ESTIMATION DES COÛTS
(PRÉLIMINAIRE 90 %)**
**RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION
DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND**

PROJET : 159400154

SOMMAIRE

A) PRÉPARATION DU SITE	52 400,00 \$
B) AQUEDUC (PROVISION)	130 700,00 \$
C) ÉGOUT SANITAIRE	347 725,00 \$
D) ÉGOUT PLUVIAL	38 350,00 \$
E) POSTE DE RELÈVEMENT	275 000,00 \$
F) VOIRIE	133 250,00 \$
G) ÉLECTRICITÉ	42 880,00 \$
H) DIVERS	115 000,00 \$
Total 1	1 135 305,00 \$
Contingences (10 %)	113 530,50 \$
Total 2	1 248 835,50 \$
T.P.S. (5 %)	62 441,78 \$
T.V.Q. (9,975 %)	124 571,34 \$
GRAND TOTAL	1 435 848,62 \$

Préparé par

Nea Benis, ing

2016-11-10

Vérifié par:



Émis le 9 novembre 2016

VILLE DE SAINTE-ADÈLE
**ESTIMATION DES COÛTS (PRÉLIMINAIRE 90 %)
RECONSTRUCTION DES CONDUITES D'INTERCEPTION
DE LA STATION D'ÉPURATION MONT-ROLLAND**
PROJET : 159400154

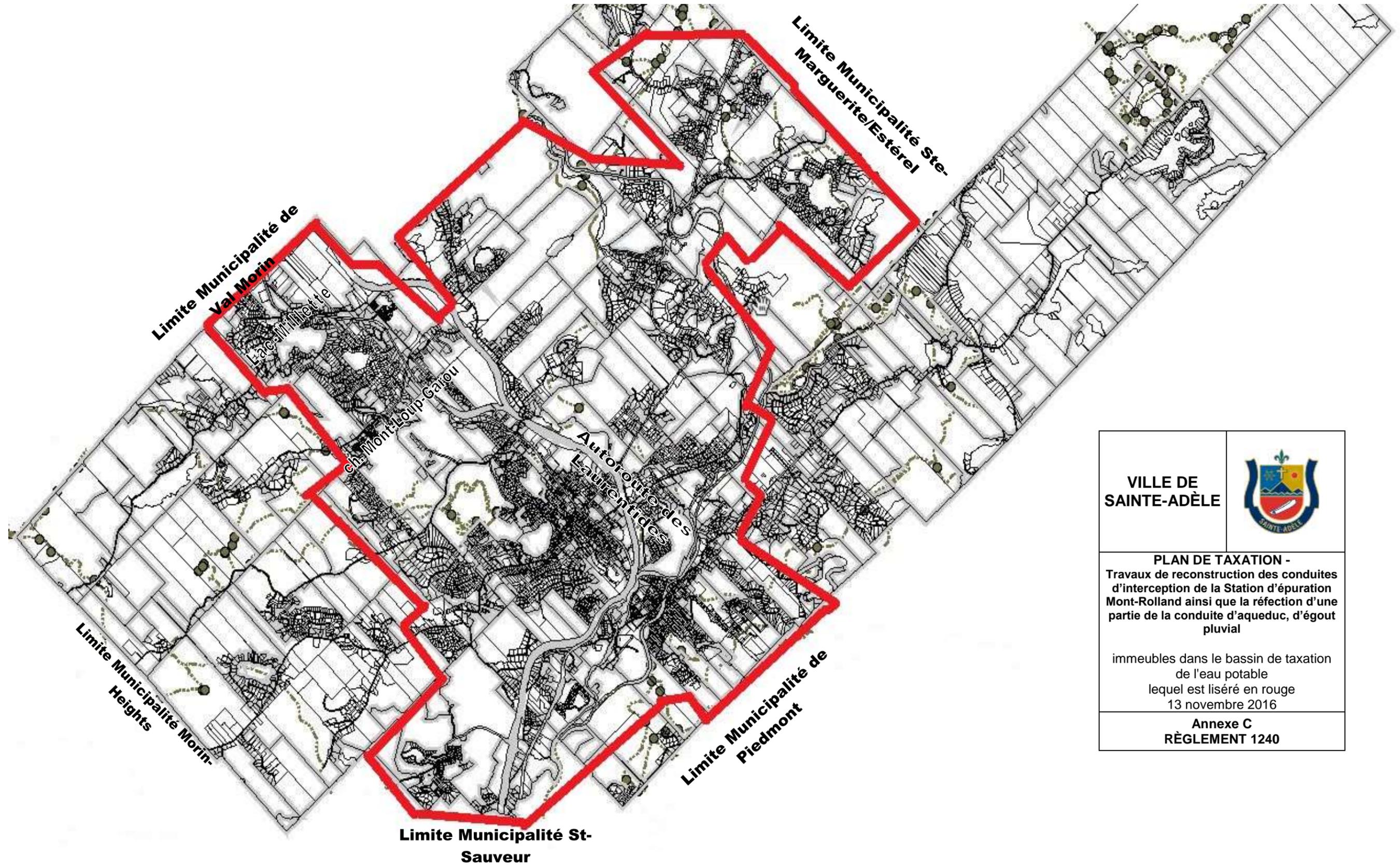
DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
A) PRÉPARATION DU SITE					
1. Enlèvement du pavage et des fondations existantes, incluant traits de scie et disposition	1500	m.ca. @	6,00	\$	9 000,00 \$
2. Maintien de la circulation, chemin de détour temporaire et signalisation durant les travaux	1	forfait @	35 000,00	\$	35 000,00 \$
3. Enregistrement vidéo d'état des lieux	1	forfait @	1 500,00	\$	1 500,00 \$
4. Détermination des radiers des regards et des diamètres des conduites d'égout existants (par regard)	6	unité @	150,00	\$	900,00 \$
5. Fouille aux endroits indiqués par l'Ingénieur	2	unité @	3 000,00	\$	6 000,00 \$
SOUS-TOTAL : PRÉPARATION DU SITE					52 400,00 \$
B) AQUEDUC (Provision)					
1. Fourniture et pose d'un réseau d'alimentation temporaire avec protection incendie (provision)	1	forfait @	30 000,00	\$	30 000,00 \$
2. Conduite d'aqueduc existante à enlever et disposer hors site ou à désaffecter	250	m.lin. @	10,00	\$	2 500,00 \$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'aqueduc en PVC DR-18, incluant l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure - 150 mm dia.	250	m lin. @	250,00	\$	62 500,00 \$
4. Déviation d'aqueduc (non montrée aux plans) avec raccords, joints de retenue et butée (provision) - 150 mm dia.	2	unité @	1 500,00	\$	3 000,00 \$
5. Fourniture et installation d'une vanne d'arrêt à siège résilient de Mueller modèle A2360 (AWWA-509) ou équivalent approuvé, incluant bouche à clé avec dessus ajustable de type AJBV de Mueller, colliers de serrage et protection cathodique - 150 mm dia.	2	unité @	1 600,00	\$	3 200,00 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
6. Raccordement d'une conduite proposée à une conduite existante d'aqueduc	4 unité	@	2 000,00	\$	8 000,00 \$
7. Essai d'étanchéité, nettoyage et désinfection de la conduite d'aqueduc - 150 mm dia.	250 m.lin.	@	50,00	\$	12 500,00 \$
8. Fourniture et installation d'isolant rigide d'une épaisseur de 50 mm (provision)	300 m.ca.	@	30,00	\$	9 000,00 \$
SOUS-TOTAL : AQUEDUC (provision)					130 700,00 \$
C) ÉGOUT SANITAIRE					
1. Conduite existante d'égout sanitaire à enlever, incluant les "y" de nettoyage et la disposition hors site	900 m.lin.	@	10,00	\$	9 000,00 \$
2. Regard d'égout sanitaire existant à enlever, incluant la disposition hors site	3 unité	@	1 000,00	\$	3 000,00 \$
3. Fourniture et pose d'une conduite d'égout sanitaire pression, incluant, coudes, raccords étanches, joints de retenue, l'excavation, la transition et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure					
- 250 mm dia. PVC DR-26	35 m.lin.	@	350,00	\$	12 250,00 \$
- 400 mm dia. PVC DR-26	75 m.lin.	@	600,00	\$	45 000,00 \$
- 450 mm dia. PVC DR-26	190 m.lin.	@	725,00	\$	137 750,00 \$
4. Fourniture et installation d'une chambre d'accès tel que fabriqué par Lécuyer, incluant cadre, guideur, couvercle et bloc(s) de béton coulé en place					
- modèle VR-1, incluant le "TÉ" 450 mm x 400 mm, deux adaptateurs à bride retenue	2 unité	@	18 000,00	\$	36 000,00 \$
- modèle MR-1050, incluant le purgeur d'air modèle 402 de la série 401 de DeZURIK, le réduit 450 mm à 400 mm, deux adaptateurs à bride retenue	1 unité	@	18 000,00	\$	18 000,00 \$
- modèle M-7B, incluant deux vannes à bille 400 mm modèle ballcentric de Pratt, un "TÉ" 400 mm x 400 mm x 400 mm avec entrée latérale, trois adaptateurs à bride retenue	1 unité	@	40 000,00	\$	40 000,00 \$
5. Raccordement d'une conduite d'égout sanitaire proposée à un regard existant	1 unité	@	1 500,00	\$	1 500,00 \$
6. Raccordement d'une conduite d'égout sanitaire proposée 400 mm à la chambre d'amenée des eaux usées, vidange des eaux à la chambre d'arrivée, deux percements de 400 mm de diamètre, conduites en fonte ductile cl.53, vanne murale et un clapet anti-retour 400 mm	1 forfait	@	15 000,00	\$	15 000,00 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
7. Essai d'étanchéité sur la conduite	315 m.lin.	@	25,00	\$	7 875,00 \$
8. Nettoyage, inspection télévisée et vérification des déformations de la conduite					
- Réception provisoire	315 m.lin.	@	4,00	\$	1 260,00 \$
- Réception définitive	315 m.lin.	@	6,00	\$	1 890,00 \$
9. Remplacement de pièces pour regard sanitaire en béton armé					
- Tête en béton	2 unité	@	450,00	\$	900,00 \$
- Anneau de nivellement	2 unité	@	150,00	\$	300,00 \$
10. Surexcavation de l'assise et fourniture et pose de pierre concassée (provision)	20 m.cu.	@	150,00	\$	3 000,00 \$
11. Déviation des eaux sanitaires avec pompes temporaires au regard SP-01	1 forfait	@	15 000,00	\$	15 000,00 \$
SOUS-TOTAL : ÉGOUT SANITAIRE					347 725,00 \$
D) ÉGOUT PLUVIAL					
1. Conduite existante d'égout pluvial à enlever	20 m.lin.	@	50,00	\$	1 000,00 \$
2. Fourniture et pose d'une conduite d'égout pluvial, incluant excavation, assise, enrobage et remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure					
- 600 mm dia. TBA classe IV	25 m.lin.	@	450,00	\$	11 250,00 \$
3. Fourniture et installation d'un regard d'égout pluvial préfabriqué en béton armé tel que fabriqué par Lécuyer ou équivalent approuvé, incluant excavation, assise, remblayage, cadre, couvercle et ajustement au niveau de la couche de base et d'usure					
- modèle M-1200	3 unité	@	6 000,00	\$	18 000,00 \$
4. Raccordement d'une conduite d'égout pluvial existante à un regard d'égout proposé	2 unité	@	2 500,00	\$	5 000,00 \$
5. Nettoyage et inspection télévisée de la conduite d'égout pluvial					
- Réception provisoire	25 m.lin.	@	6,00	\$	150,00 \$
- Réception définitive	25 m.lin.	@	8,00	\$	200,00 \$
6. Nettoyage des conduites pluviales existantes	75 m.lin.	@	10,00	\$	750,00 \$
7. Nettoyage des conduites de surverse existantes après travaux	250 m.lin.	@	8,00	\$	2 000,00 \$
SOUS-TOTAL : ÉGOUT PLUVIAL					38 350,00 \$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT		
E) POSTE DE RELÈVEMENT						
1. Fourniture et installation d'une station de pompage modèle SP-10000 de Lécuyer ou équivalent, incluant trappes, caillebottis, échelles, membrane d'étanchéité, isolant giclé, béton coulé en place, excavation, assise et remblai	1 forfait	@	135 000,00	\$	135 000,00	\$
2. Fourniture et installation d'une vanne papillon 400 mm sur la conduite d'entrée au poste de relèvement, avec actuateur modèle Rotork IQT 2000 avec batterie back up 120 V, incluant le raccordement au panneau de contrôle des pompes	1 forfait	@	20 000,00	\$	20 000,00	\$
3. Fourniture, installation et raccordement du système de pompage, incluant les pompes, les flottes, les sondes, les systèmes de levage, les vannes, les clapets de retenue, les colonnes de refoulement, le manomètre, le purgeur d'air et toutes les conduites et les supports, ainsi que les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	60 000,00	\$	60 000,00	\$
4. Fourniture, installation et raccordement d'un système de mesure des dépôts, incluant la sonde modèle XPS15	1 unité	@	5 000,00	\$	5 000,00	\$
5. Fourniture et installation d'un contrôleur de pompe Multismart et de son panneau, incluant la mise en marche du poste et de tous les équipements	1 forfait	@	40 000,00	\$	40 000,00	\$
6. Fourniture et installation d'un système de ventilation, incluant tous les équipements connexes listés au plan 0002	1 forfait	@	15 000,00	\$	15 000,00	\$
SOUS-TOTAL : POSTE DE RELÈVEMENT					275 000,00	\$
F) VOIRIE						
1. Préparation et mise en forme de l'infrastructure de rue	2000 m.ca.	@	4,00	\$	8 000,00	\$
2. Fourniture et pose de l'infrastructure routière et du pavage						
- 400 mm d'épaisseur de sous-fondation en matériau granulaire de type MG-112	2000 m.ca.	@	15,00	\$	30 000,00	\$
- 200 mm d'épaisseur de fondation supérieure en pierre concassée de type MG-20	2000 m.ca.	@	12,00	\$	24 000,00	\$
- Couche de base d'enrobé bitumineux 65 mm d'épaisseur de type ESG-14, PG 58-34	2000 m.ca.	@	20,00	\$	40 000,00	\$
- Couche de surface d'enrobé bitumineux 45 mm d'épaisseur de type ESG-10, PG 58-34	2000 m.ca.	@	14,00	\$	28 000,00	\$
3. Fourniture et pose de pavage de correction de type EB-10C PG 58-34	30 t.m.	@	75,00	\$	2 250,00	\$

DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT	
4. Marquage de la chaussée	200	m.l. @	5,00	\$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL : VOIRIE					133 250,00 \$
G) ÉLECTRICITÉ					
1. Excavation et remblayage de tranchées	190	m.lin. @	30,00	\$	5 700,00 \$
2. Conduit 53 mm PVC rigide	270	m.lin. @	35,00	\$	9 450,00 \$
3. Conduit 27 mm TEM (Télécom)	30	m.lin. @	25,00	\$	750,00 \$
4. Installation des câbles de pompes	1	forfait @	1 200,00	\$	1 200,00 \$
5. Installation des câbles de flottes et de sondes	1	forfait @	1 000,00	\$	1 000,00 \$
6. Câble TECK90 3#6 awg	30	m.lin. @	30,00	\$	900,00 \$
7. Installation électrique au bâtiment principal	1	forfait @	6 000,00	\$	6 000,00 \$
8. Installation électrique au poste de pompage	1	forfait @	10 000,00	\$	10 000,00 \$
9. Lampadaire à relocaliser	1	unité @	1 500,00	\$	1 500,00 \$
10. Base de béton	1	unité @	1 500,00	\$	1 500,00 \$
11. Conducteur #6 awg RWU90	320	m.lin. @	6,00	\$	1 920,00 \$
12. Conducteur #6 awg RWU90 vert	160	m.lin. @	6,00	\$	960,00 \$
13. Vérifications électriques	1	forfait @	1 000,00	\$	1 000,00 \$
14. Démolition	1	forfait @	1 000,00	\$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL : ÉLECTRICITÉ					42 880,00 \$
H) DIVERS					
1. Relevé topographique géoréférencé pour plans "conformes à l'exécution"	1	forfait @	3 000,00	\$	3 000,00 \$
2. Déblai de matériaux de 1re classe par fragmentation mécanique	100	m.cu. @	100,00	\$	10 000,00 \$
3. Disposition hors site des sols					
- <A	1600	t.m. @	10,00	\$	16 000,00 \$
- A-B	300	t.m. @	20,00	\$	6 000,00 \$
- B-C	300	t.m. @	40,00	\$	12 000,00 \$
- >C	400	t.m. @	70,00	\$	28 000,00 \$
4. Excavation et mise en pile temporaire de matériaux contaminés	2600	t.m. @	7,00	\$	18 200,00 \$
5. Béton remblai (provision)	20	m.cu. @	200,00	\$	4 000,00 \$
6. Enlèvement et réinstallation d'une clôture existante	15	m.lin. @	120,00	\$	1 800,00 \$
7. Ensemencement hydraulique	200	m.ca. @	10,00	\$	2 000,00 \$
8. Barrières à sédiments	200	m.lin. @	20,00	\$	4 000,00 \$
9. Aménagement paysager	1	forfait @	10 000,00	\$	10 000,00 \$
SOUS-TOTAL : DIVERS					115 000,00 \$



<p>VILLE DE SAINTE-ADELE</p>	
<p>PLAN DE TAXATION - Travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial</p> <p>immeubles dans le bassin de taxation de l'eau potable lequel est liséré en rouge 13 novembre 2016</p>	
<p>Annexe C RÈGLEMENT 1240</p>	



Autoroute 15

**VILLE DE
SAINTE-ADELE**

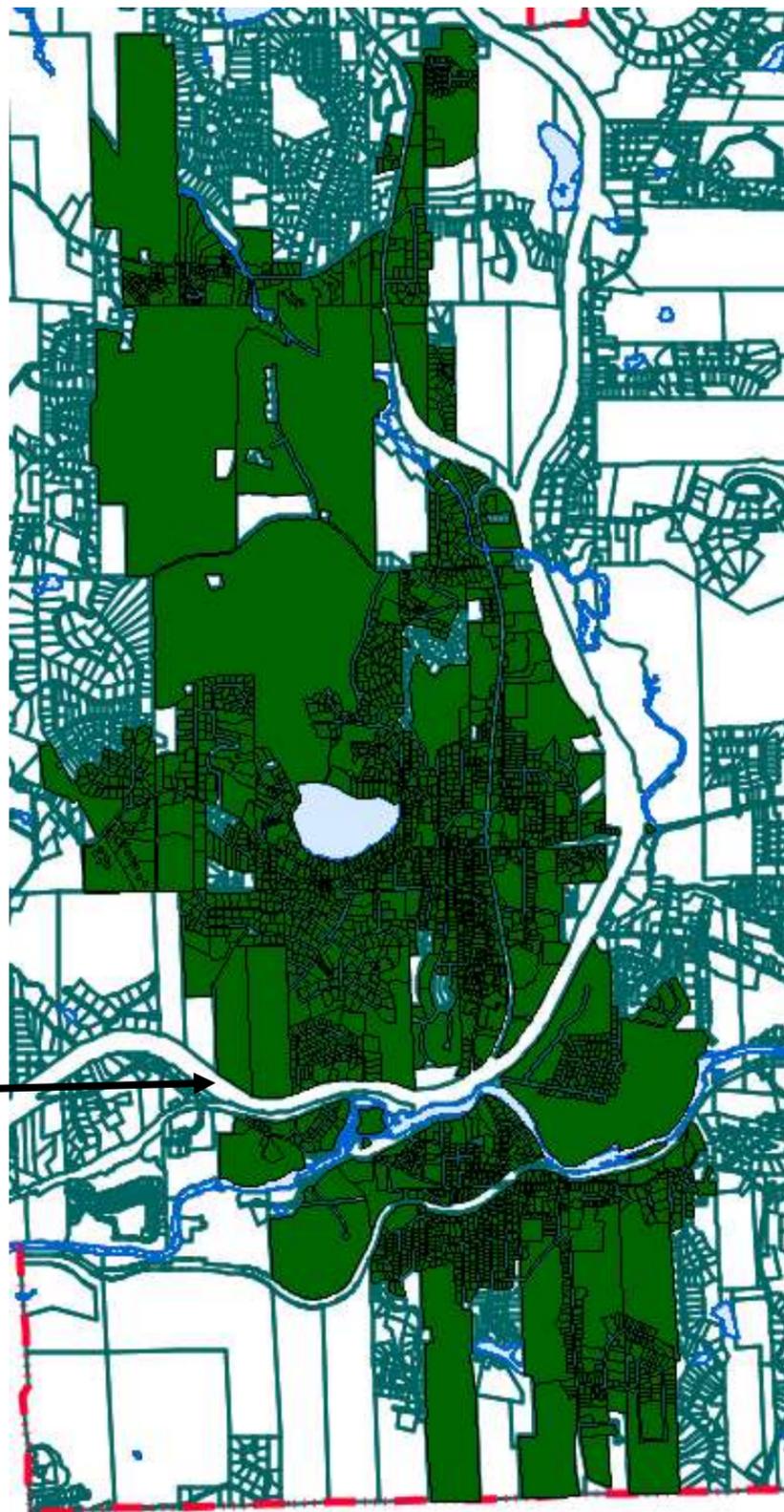


PLAN DE TAXATION -
Travaux de reconstruction des conduites
d'interception de la Station d'épuration
Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une
partie de la conduite d'aqueduc, d'égout
pluvial

immeubles dans le bassin de taxation de
l'égout sanitaire
lequel est sélectionné en brun
13 novembre 2016

**Annexe D
RÈGLEMENT 1240**

Autoroute 15



**VILLE DE
SAINTE-ADÈLE**



**PLAN DE TAXATION -
Travaux de reconstruction des
conduites d'interception de la Station
d'épuration Mont-Rolland ainsi que la
réfection d'une partie de la conduite
d'aqueduc, d'égout pluvial**

immeubles dans le bassin de taxation
de l'égout pluvial
lequel est sélectionné en vert
13 novembre 2016

**Annexe E
RÈGLEMENT 1240**